



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

Point 123 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

#### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 11B

#### Centre du commerce international CNUCED/OMC

#### Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général [A/56/6/Add.1(Sect.11.B)] contenant le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) pour 2002-2003. À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, au Siège, ainsi qu'avec des représentants du Centre à Genève, par vidéoconférence.

2. Le Comité note que le projet de budget est présenté conformément à la procédure et aux dispositions administratives qu'il avait recommandées au paragraphe 11 de son rapport (A/53/7/Add.3), et que l'Assemblée générale avait approuvé dans sa décision 53/411 B du 18 décembre 1998. En vertu de ces dispositions, le Secrétaire général a présenté une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2002-2003, conformément à la décision (voir A/55/797). Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003, tel qu'il figure dans l'esquisse, serait de 60 544 600 francs suisses, d'où il faudrait déduire des recettes d'un montant estimatif de un million de francs suisses, la part de l'ONU dans le

budget du CCI étant de 29 772 300 francs suisses (soit 16 916 100 dollars des États-Unis au taux de 1,76 franc suisse pour 1 dollar). L'augmentation de 3,7 % en termes réels par rapport à l'exercice biennal 2000-2001 était attribuée à la décision de financer une réunion annuelle du Forum exécutif et de renforcer les compétences du CCI en matière de commerce électronique, un secteur considéré comme revêtant une importance de plus en plus critique dans le cadre de toute stratégie de développement des exportations (A/55/7/Add.10, par. 3). Dans son rapport publié sous la cote A/55/7/Add.10, le Comité consultatif a recommandé que soit approuvée l'esquisse budgétaire proposée et l'Assemblée générale, à la reprise de sa cinquante-cinquième session, a, dans sa décision 55/484 du 14 juin 2001, pris acte du rapport du Secrétaire général et souscrit aux observations et recommandations y relatives du Comité consultatif.

3. Le Comité prend note des données qui figurent dans le tableau 11B.1 et au paragraphe 11B.4, à savoir que le montant des ressources nécessaires pour le CCI est estimé à 60 555 700 francs suisses pour l'exercice



biennal 2002-2003. Le montant révisé ne représente plus qu'une augmentation en termes réels de 3,1 % au lieu des 3,7 % indiqués dans l'esquisse budgétaire, une baisse qui est due au fait que l'on disposait de données plus précises que lors de l'établissement de l'esquisse. La part de chaque organisation dans le budget du CCI est de 30 277 900 francs suisses pour l'exercice biennal.

4. Le Comité consultatif note en outre que, si l'on se fonde sur un taux de change de 1,76 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis, la contribution de l'Organisation des Nations Unies se monterait à 17 203 350 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 soit, d'après ce qui est indiqué au paragraphe 11B.5, quelque 287 250 dollars de plus que le montant qui figure dans l'esquisse budgétaire.

5. Le Comité rappelle que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) examine son budget, y compris sa contribution au budget du CCI, une fois par an. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépense du CCI pour 2002 avaient été examinées par le Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC le 23 novembre 2001 et qu'à l'issue de cet examen, celui-ci avait recommandé au Conseil général de l'OMC d'approuver pour 2002 un budget d'un montant de 30 632 700 francs suisses pour le CCI.

6. Le Comité consultatif se félicite que les prévisions de dépenses aient été présentées selon le principe de la budgétisation axée sur les résultats. Il rappelle néanmoins les observations et recommandations qu'il avait formulées aux paragraphes 4 à 18 du chapitre premier de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2002-2003<sup>1</sup> concernant la nécessité de mentionner des indicateurs de succès quantifiables et précis. Le Comité recommande par ailleurs d'indiquer dans le tableau 11B.1 l'évolution en pourcentage d'un exercice biennal sur l'autre.

7. Le Comité rappelle que le Forum exécutif a été lancé à titre expérimental en 1999 et qu'il a pour objet de renforcer la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition d'élaborer et de gérer des stratégies nationales de développement des exportations. Cette initiative, organisée en cycles de 12 mois, a été financée en 1999 et en 2000 au moyen de fonds extrabudgétaires. C'est le cas également pour l'année 2001. Au paragraphe 4 de son rapport (A/55/7/Add.10), le Comité consultatif a indiqué que

vu le succès rencontré par le Forum exécutif, le CCI estimait qu'il ne devrait plus être financé sans un apport de ressources provenant du budget ordinaire. Il a noté que cette activité entrait dans le cadre de l'exécution par le CCI du sous-programme 6 du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Il est donc proposé d'inscrire le Forum exécutif dans le programme général de travail du CCI afin que les activités de base liées au Forum puissent être financées de façon prévisible et continue au moyen du budget ordinaire, les fonds extrabudgétaires servant à financer l'exécution des activités sur le terrain ou au niveau régional.

8. À cet égard, le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que le montant des ressources prévues dans le présent document au titre du budget ordinaire pour les activités de base du Forum exécutif au cours de l'exercice biennal 2002-2003 s'élevait à environ 400 000 dollars (750 000 francs suisses). On trouvera dans l'annexe au présent document la ventilation des augmentations proposées en ce qui concerne les ressources en personnel et autres ressources, telle qu'elle a été présentée au Comité.

9. Comme le montre le tableau 11B.2, il est proposé d'inscrire 148 postes au budget ordinaire du Centre pour l'exercice biennal 2002-2003 (dont 74 postes d'administrateur et 74 postes d'agent des services généraux), contre 146 en 2000-2001 (68 postes d'administrateur et 78 postes d'agent des services généraux). Le Comité note que l'augmentation des ressources prévues au titre des postes (476 900 francs suisses, soit 1 %) par rapport au budget approuvé de 2000-2001 s'explique par la création de six postes d'administrateur (1 P-5, 2 P-3 et 3 P-2), compensée en partie par la suppression de quatre postes d'agent des services généraux, comme on peut le voir dans le tableau A.11B.2 et comme il est expliqué aux paragraphes A.11B.2 à A.11B.4. Ces changements résultent du renforcement des domaines d'activité du Centre concernant le commerce électronique et les techniques d'information. Par ailleurs, il est également proposé de reclasser à P-5 le poste de chef de la Section de l'information et des communications, compte tenu des responsabilités exercées par son titulaire, à savoir l'administration générale de la section centrale chargée des technologies de l'information. **Le Comité consultatif recommande**

### **l'approbation des propositions relatives aux effectifs.**

10. Au tableau A.11B.1, un montant de 828 600 francs suisses est prévu à la rubrique consultants. Le Comité note que sur ce total, un montant de 585 000 francs suisses doit permettre à des consultants et spécialistes de définir les questions à examiner lors du Forum exécutif et de participer à ses réunions, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe A.11B.6; un montant de 219 600 dollars est prévu aux fins de l'introduction du Système intégré de gestion (SIG) au Centre (pour sa mise en service et l'adaptation des rapports aux besoins futurs du Centre) et un montant de 24 000 francs suisses correspond au coût de l'étude actuarielle sur les engagements de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité note que les deux derniers montants correspondent à des dépenses non renouvelables.

11. L'augmentation de 182 800 francs suisses (soit 5,8 %) par rapport au montant de 3 138 100 francs suisses approuvé pour 2000-2001 au titre des services contractuels a trait principalement au coût de la mise en service des systèmes, liée à l'application des stratégies électroniques et à l'intégration des données du SIG aux autres systèmes du CCI (voir alinéa e du paragraphe A.11B.8). Le montant prévu au titre du mobilier et matériel accuse également une augmentation de 172 800 francs suisses par rapport au montant de 725 900 francs suisses approuvé pour 2000-2001, du fait qu'il a fallu acheter et remplacer du matériel de bureautique et d'informatique (516 200 francs suisses), ainsi que du mobilier, du matériel pour l'aménagement des bureaux, des logiciels et du matériel de reproduction interne (382 500 francs suisses).

12. Il est indiqué au paragraphe 11B.6 qu'à la trente-quatrième session du Groupe consultatif commun, tenue au printemps 2001, il a été proposé que les documents officiels du Groupe (qui sont publiés en anglais, en espagnol, en français et en russe) le soient aussi en arabe et en chinois. Bien qu'il ait été noté que les coûts administratifs ne devraient pas être augmentés, il a été convenu de soumettre cette question à l'attention des organes directeurs du CCI. Le Comité a été informé que les dépenses correspondantes s'élèveraient à 98 000 francs suisses pour l'exercice biennal et que le rapport du Groupe consultatif commun a été présenté à l'OMC et au Conseil du

commerce et du développement de la CNUCED, qui n'ont pas encore pris de décision à ce sujet.

13. Le Comité rappelle qu'au paragraphe 6 de son rapport (A/55/7/Add.10), il a demandé que dans le projet de budget du CCI pour l'exercice biennal 2002-2003, des informations soient fournies sur les résultats obtenus avec les nouvelles dispositions administratives adoptées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411B. Il a été informé que l'actuel projet de budget, qui est le deuxième à être présenté conformément à ces nouvelles dispositions, devrait permettre au CCI de se faire une meilleure idée de leur fonctionnement. Le CCI préparera par conséquent un rapport à l'intention du Comité consultatif et de l'OMC au cours du premier trimestre de 2002 sur les enseignements tirés de l'expérience acquise (tableau 11B.4). Le Comité présentera de nouvelles observations lorsqu'il aura examiné le rapport attendu. **Dans l'intervalle, il recommande l'approbation des ressources proposées au chapitre 11B pour le Centre du commerce international CNUCED/OMC.**

#### *Notes*

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 7 (A/56/7).*

## Annexe

## Extrait du budget du CCI présenté à l'OMC (document ITC/BUD/40)\*

### Ressources supplémentaires

1. Le projet d'esquisse et les documents déjà présentés au CBFA pour examen plus tôt dans l'année ont mis en relief les domaines dans lesquels une croissance réelle était proposée. Les augmentations étaient **estimées à 1 222 000 francs suisses et concernaient i) le Forum exécutif sur les stratégies nationales de développement des exportations, ii) le commerce électronique, iii) l'application du module financier du SIG (Système intégré de gestion de l'ONU), iv) le renforcement de la sécurité, v) les techniques de l'information et des communications (TIC) et vi) les reclassements de postes.** Le CCI propose toujours les mêmes augmentations, mais compte tenu des augmentations inévitables des dépenses réglementaires, en a réduit le montant<sup>1</sup>.

### Ventilation des augmentations proposées (postes et autres dépenses)

	<i>Augmentations proposées pour 2002</i>		<b>Total</b>
	<i>Effectifs</i>	<i>Autres postes</i>	
Forum exécutif sur les stratégies nationales de développement des exportations	292 500	57 500	<b>350 000</b>
Commerce électronique	227 600		<b>227 600</b>
SIG	91 300	97 100	<b>188 400</b>
TIC		100 000	<b>100 000</b>
Renforcement de la sécurité		60 000	<b>60 000</b>
Reclassement	49 400		<b>49 400</b>
<b>Total partiel</b>	<b>660 800</b>	<b>314 600</b>	<b>975 400</b>
Augmentations (diminutions) diverses :			
Personnel temporaire	(57 100)		<b>(57 100)</b>
Autres augmentations (diminutions) nettes		1 300	<b>1 300</b>
<b>Total</b>	<b>603 700</b>	<b>315 900</b>	<b>919 600</b>

\* Traduction provisoire. Pour la traduction officielle, voir le document ITC/BUD/40.

<sup>1</sup> Pour le Forum exécutif, les coûts ont été réduits principalement du fait de l'inscription de certaines des publications au programme de publications ordinaire. Les deux postes demandés pour renforcer la capacité du CCI dans le domaine du commerce électronique ne seront financés qu'à titre partiel en 2002 pour tenir compte des délais de recrutement. Dans le domaine des TIC, les besoins ont trait principalement à la conception et à la mise au point des systèmes et aux honoraires des consultants nécessaires pour la mise en service des modules du SIG relatifs aux finances et aux états de paie; des ressources prévues au titre du personnel temporaire pour la mise au point ou la modification des outils pour l'établissement de rapports ont été légèrement réduites. Les dépenses relatives au renforcement de la sécurité, dont le montant est estimé à 80 000 francs suisses, seront couvertes en partie seulement en 2002, d'où une réduction de 20 000 francs suisses du montant total nécessaire en 2002.